

mes assurances me font faire des économies d'impôts



avantages fiscaux



je veux réduire
mes impôts
tout en
protégeant
mes proches

Cumulez
les avantages fiscaux avec
nos solutions d'assurances

je déduis la prime de mon contrat épargne-logement



L'État encourage l'épargne-logement en vous faisant bénéficier d'allègements fiscaux.

New À partir de 2017, le plafond maximum déductible est doublé pour les moins de 40 ans.

Par le biais de notre partenaire **Wüstenrot**, nos agents AXA proposent ce type de contrat.

Âge	Max. déductible	
	Sans conjoint	Avec conjoint
18 - 40 ans*	1.344€	2.688€
> 40 ans	672€	1.344€
Majoration par enfant*	672€	672€

* En cas d'imposition collective en vertu des articles 3 et 3bis, la détermination du plafond majoré de 1344 € se fera en fonction de l'âge du souscripteur adulte le plus jeune. Ces plafonds sont majorés de leur propre montant pour le conjoint/partenaire, et pour chaque enfant faisant partie du ménage du contribuable.

je déduis la prime unique de mon assurance Solde Restant Dû



Domia, c'est l'assurance «Solde Restant Dû» à contracter lors de tout emprunt. En plus de la couverture Décès, des garanties complémentaires Accident et Invalidité peuvent être souscrites.

Assurance Décès, Accident, Invalidité

Domia est une assurance temporaire décès qui garantit le versement à votre banque du solde restant dû en cas de décès de l'assuré.

Contribuable	Majoration jusqu'à 30 ans	Surmajoration de 31 à 49 ans par année d'âge	Maximum déductible 50 ans et plus
sans enfant	6.000€	480€	15.600€
avec 1 enfant	7.200€	576€	18.720€
avec 2 enfants	8.400€	672€	21.840€
par enfant supplémentaire	+1.200€	+96€	+3.120€

La majoration du plafond annuel de déductibilité est toujours limitée au montant de la prime unique (la prime annuelle est déductible au titre de l'article 111 L.I.R.).

Si deux «conjoints-partenaires» sont à couvrir, que ce soit dans un seul contrat ou dans deux contrats, les montants indiqués ci-dessus se cumulent pour chaque «conjoint-partenaire» (le montant additionnel par enfant n'est toutefois accordé qu'à un seul des parents).

je déduis mes autres primes d'assurances



Autres assurances

(article 111 L.I.R. - loi de l'impôt sur le revenu)

Le contribuable luxembourgeois a la possibilité de déduire ses primes d'assurances Accident, Invalidité, Maladie/Santé et Responsabilité Civile (auto et habitation), versées à des compagnies d'assurances agréées et ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne (ne sont pas déductibles les primes en relation avec les risques suivants: dégâts, vol, incendie, bris de glace, casco, etc.).

Condition

- Le Preneur d'assurance et l'assuré doivent être le contribuable lui-même ou une personne imposable collectivement avec lui (son conjoint ou ses enfants).

Contribuable	Montant annuel déductible*	
	Sans conjoint	Avec conjoint
sans enfant	672€	1.344€
avec 1 enfant	1.344€	2.016€
avec 2 enfants	2.016€	2.688€
par enfant supplémentaire	+672€	+672€

*Le plafond annuel déductible comprend également les intérêts débiteurs des prêts à la consommation

Le saviez-vous ?

69%

de votre dernier salaire net

C'est le montant moyen de la pension que vous toucherez à la retraite.
(STATEC - 01.2014)

Document publicitaire non contractuel et non engageant. Informations données à titre purement indicatif. Ref.: Av. Fiscaux - W.01.2017 - Ed.01.2017 - 1081 FR - 2000 - 42654

(+352) 44 24 24 - 1
www.axa.lu

facebook.com/axa.lu

twitter.com/AXALuxembourg

AXA Assurances Luxembourg S.A.
R.C.S. Luxembourg B 84514
AXA Assurances Vie Luxembourg S.A.
R.C.S. Luxembourg B 53467
1, place de l'Etoile L-1479 Luxembourg



aujourd'hui, je réduis mes impôts demain, j'améliore ma retraite

les **5 bonnes raisons** d'opter
pour l'Assurance Vie

je planifie ma retraite



Chaque année, réalisez des économies d'impôts tout en vous constituant un complément de revenus pour votre retraite!

En tant que contribuable luxembourgeois, résident ou frontalier, vous avez la possibilité de réduire vos impôts en bénéficiant, selon votre âge et la composition de votre foyer, de divers avantages fiscaux.

Découvrez nos solutions **Save for Life Pension** et **Alizea**.

Assurance Prévoyance-Vieillesse au Luxembourg

(article 111bis L.I.R. - loi de l'impôt sur le revenu)

Le système avantageux des retraites au Luxembourg va évoluer dans le futur et le montant de votre pension légale sera bien inférieur à votre salaire. L'Etat encourage donc l'épargne personnelle pour la constitution d'une épargne retraite complémentaire. En souscrivant une assurance prévoyance-vieillesse, le contribuable a droit à une déduction fiscale du revenu imposable au titre des dépenses spéciales.

Conditions principales

- ▶ durée minimale du contrat : 10 ans¹.
- ▶ à l'échéance du contrat, à partir de 60 ans et au plus tard à 75 ans, l'épargne est disponible au choix : sous forme de capital, de rente viagère ou en une combinaison des deux.
- ▶ possibilité de restituer au bénéficiaire l'épargne accumulée en cas de décès de l'assuré avant l'échéance du contrat.
- ▶ Fiscalité avantageuse pendant toute la durée du contrat ainsi qu'à la fin du contrat: la portion payée sous forme de capital n'est imposable qu'à la moitié du taux global de l'imposition sur le revenu; seule la moitié de la rente viagère mensuelle est imposable.

¹ La liquidation de manière anticipative avant l'âge accompli de 60 ans ou avant la fin de la durée effective minimale de 10 ans, pour des raisons autres que l'invalidité ou la maladie grave du Preneur, rend les versements déduits antérieurement imposables au titre de l'impôt sur le revenu.

Save for Life Pension, un produit dynamique et flexible

Combinez sécurité et rendement en investissant :

- ▶ 50% du capital via un taux garanti assorti de participations bénéficiaires.
- ▶ 50% versés dans le Fonds AXA Pension pour profiter du dynamisme des marchés financiers dans un horizon d'investissement long terme où l'exposition au risque diminue à l'approche de la retraite.

Alizea, la sécurité avant tout

- ▶ Vous souhaitez une solution sans risque: taux d'intérêt garanti sur chaque prime nette de frais, majoré des participations aux bénéfices.

New Montant annuel Maximum déductible
3200€
indépendamment de l'âge

New Possibilité de récupérer, en une fois,
100% du capital épargné

je protège mes proches et prépare le futur



AXA propose plusieurs produits d'assurances Vie, Décès et Invalidité pour protéger vos proches et/ou vous constituer un capital pour l'avenir :

Assurances Vie, Décès, Invalidité

(article 111 L.I.R. - loi de l'impôt sur le revenu)

- Serena :** l'assurance temporaire décès qui protège votre famille en offrant une couverture élevée.
- Equatoria :** l'assurance qui protège l'avenir de votre famille en constituant une épargne fructueuse et un capital en cas de décès.
- Juvena :** l'assurance qui vous aide à préparer l'avenir de vos enfants.
- Azzura :** l'assurance vie qui allie rentabilité et sécurité.

Conditions

- ▶ durée minimale du contrat : 10 ans²

² Tout acte, tel que le rachat ou la cession d'un contrat d'assurance, qui a pour effet d'enlever aux primes antérieures déduites leur caractère déductible, donne lieu à une imposition rectificative des années en cause.

Contribuable	Montant annuel déductible	
	Sans conjoint	Avec conjoint
sans enfant	672€	1.344€
avec 1 enfant	1.344€	2.016€
avec 2 enfants	2.016€	2.688€
par enfant supplémentaire	+672€	+672€

1



Se constituer un **complément de retraite**

2



Faire fructifier son argent

3



Une fiscalité **avantageuse**

4



La **souplesse** du placement

5



La **transmission** de votre patrimoine

souscription possible pour les frontaliers



Les déductions fiscales sont attribuées aux résidents luxembourgeois et aux non-résidents « assimilés ».

Les travailleurs frontaliers sont « assimilés » sur demande aux résidents dès lors qu'ils réalisent au moins 90% de leurs revenus au Luxembourg (50% pour les résidents belges).

Les versements sur des contrats d'assurances Vie (placement à long terme), mais aussi de responsabilité civile sont déductibles des impôts, dans une certaine limite.